



Pour 2017 le groupe AXA annonce des résultats exceptionnels qui dépassent les 6 milliards d'€ ; **L'UDPA-UNSA** a rappelé en préalable au CCE du 14 mars, qu'AXA France a été le principal contributeur de ces bons résultats grâce à la performance des salariés, et ce, malgré une réorganisation majeure mal anticipée, qui a alourdi la tâche de la majorité du personnel.

L'UDPA-UNSA a demandé à la Direction de reconnaître l'investissement de tous les salariés d'AXA France en leur octroyant une prime significative. Cette fois encore, l'adage se vérifie :

« il n'est pire sourd que celui qui ne veut rien entendre ! »

Fermeture du CET : bel exemple de



Rappelez vous, début janvier 2017, la Direction Générale du groupe lance une belle campagne médiatique mondiale : «Parentalité AXA» ; elle est censée donner des jours de congés supplémentaires aux parents salariés AXA dans 64 pays. Fin janvier 2017, la DRH AXA France résilie unilatéralement le Compte Epargne Temps, ce qui va interdire la possibilité d'épargner ces jours de congés supplémentaires.

L'UDPA-UNSA rappelle à la Direction qu'elle n'a ni le droit d'imposer aux salariés leurs dates de congés, ni celui d'interdire la pose de jours congés qui ne peuvent plus être épargnés.

Il a fallu attendre le CCE du 10 avril (l'accord tombe le 27/04 à minuit), pour obtenir enfin **la version de la Direction du mode de valorisation** de chacun des 10 jours de repos (congés, JRA ou JRJT) que la loi autorise à basculer dans le PERCO en l'absence de CET : « **SATN/260 X nb de jours** » ; elle intègre dans le **Salair**e Annuel **Théorique Net**, prime d'expérience, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} mois et prime de vacances mais en exclut CRV, PPEI et PPE. Attention, en cas d'absence, CRV, PPEI ou PPE étant versés au prorata, une partie est à réintégrer dans le calcul.

Nos juristes contestent l'interprétation de la Direction qui n'applique pas le plus favorable entre la règle du 1/10^{ème} ou du maintien de salaire prévu par les dispositions d'ordre public de l'art. L 3141-24 du code du travail.

De manière peu responsable, la Direction « va essayer de donner accès à la transaction dédiée de Pléiades **entre le 15 juin et le 15 juillet** voire en septembre » ! Dire que la résiliation unilatérale de l'accord CET remonte à un an, on croit rêver ! Enfin, rappelons les attendus de la Cour de Cassation du 24 février 2009 : lorsque le salarié est dans l'impossibilité de prendre ses congés en raison d'absences pour maladie, les congés payés acquis sont reportés après la date de reprise du travail ». Pourtant, la Direction va se contenter d'adresser aux absents un courrier indiquant la possibilité de transfert dans le PERCO en contactant l'accueil RH et sous entendant qu'à défaut les jours seraient perdus. **L'UDPA-UNSA** va mettre en demeure la DRH par courrier pour faire appliquer la loi.

Service Récolte de Pessac : des remerciements brutaux



C'est en **2012** que la Direction décide de centraliser **sur Pessac l'activité Récolte** en créant un Centre National d'Expertise Assurance Récoltes. 14 salariés ont fait confiance à la Direction en se faisant embarquer dans cette belle aventure.

Cinq ans plus tard, la Direction découvre que la rentabilité n'est pas satisfaisante et ferme pour confier l'activité à un concurrent potentiel. Pourtant les conditions de marché étaient les mêmes en 2012 et la récolte était déjà considérée comme un produit d'appel.

Ce sont les salariés qui payent au prix fort les erreurs d'une Direction qui ne fait pas ce qu'elle dit : fermer la branche récolte tout en s'affirmant « assureur multi-spécialiste »? « Cap Bordeaux pilier du rééquilibrage des effectifs Paris/Province » alors que la récolte est la 3^{ème} suppression de métier sur Pessac en moins d'un an.

Nos collègues vont bénéficier de la **prime de 1000€** réclamée depuis le 6 décembre par **L'UDPA-UNSA**, cela quel que soit le métier d'accueil au terme du reclassement. Nous resterons très vigilants pour que chacun de nos collègues retrouve sur Pessac, un poste conforme à ses aspirations avec un niveau de classification au moins équivalent au poste précédent.

Yes Perform & Develop : une usine à gaz chronophage au détriment de l'entretien professionnel

Aujourd'hui, les salariés d'AXA France se reconnaissent majoritairement au travers d'une fonction dotée de compétences techniques, relationnelles et dont le poids correspond à une classe et à un minimum de rémunération. Avec Yes Perform & Develop la Direction impose un nouveau système de référence au travers de 90 emplois types sur lesquels sont déclinées 7 compétences professionnelles relationnelles. Au-delà de l'arnaque qui consiste à exiger de nouvelles compétences sans les reconnaître par une évolution de classe, **l'installation de Yes Perform prend toute la place au détriment de l'Entretien Professionnel qui doit être tenu et formalisé en juin**



Pourtant cet entretien obligatoire doit porter sur des sujets aussi essentiels pour le salarié que son avenir professionnel, les dispositifs de formation permettant de s'y préparer, sa progression de carrière et l'évolution de sa rémunération. Ce sont à l'évidence des thèmes parfois sensibles qui nécessiteraient un minimum de formation/préparation des salariés et des managers. Si la Direction nous rabat les oreilles depuis des mois avec Yes Perform & Develop, pour l'Entretien Professionnel c'est toujours « silence radio »...

Nanterre : poursuite du déploiement précipité du travail en mode Agile !



Les retours de **nos experts** sur les pilotes déjà déployés à Isneauville et à Nanterre sont éloquentes :

Difficultés à trouver un poste disponible les mardi et jeudi, configuration des espaces inadaptée aux besoins des métiers, sentiment d'isolement suite à la dispersion physique de l'équipe, complexification du management, obligation de libérer son poste (« clean desk ») sans certitude de le retrouver après une réunion ou la pause déjeuner, généralisation des open spaces parfois partagés par des secteurs différents avec l'invention des « Univers Métiers »....

Ce sont **plus de 3000 postes de travail supplémentaires sur les Terrasses** de Nanterre que la Direction envisage de mettre en mode non attribué **dès le mois de juin 2018** avec un critère de priorisation aussi objectif que « l'appétence des directeurs » pour ce mode d'organisation de plus en plus tendance.

Seraient concernés dans **AXA PIE** : IARD PP et Règlements de fréquence, Epargne et Prévoyance, Vente Distribution, Sec Général ainsi que l'ensemble des équipes des **Directions Epargne et Retraite Collectives, de la Direction de la Communication, de la Direction Financière, de la Direction Marque et Client Multi-accès, de la DRH, de la DSI et du Secrétariat Général.**

L'UDPA-UNSA a demandé un ratio minimum de 8 postes pour 10 salariés (7/10 aujourd'hui), une configuration des espaces à partir des besoins métiers, un cloisonnement des univers métiers prévus sur le même plateau pour limiter les nuisances sonores, la possibilité de garder son poste de travail malgré la pause déjeuner, aucun déménagement multiple en utilisant les réserves foncières, une prise de temps suffisante pour mettre en place la disparition du papier, la montée en compétence sur les outils informatiques et la définition des règles d'équipe.

A ce stade **nous avons obtenu** la levée de l'obligation du « clean desk » pour la pause déjeuner, la garantie de l'absence de déménagements intermédiaires et la prise en compte du stade actuel de mise en œuvre de PEPS (travail sans papier).

La Direction projette également pour juin la prise à bail au T9 de 1488 m² supplémentaires qui permettraient d'accueillir au 3ème et à l'entresol les recrutements attendus dans les équipes Métiers NOA, A2P, Métier DOCEP et DSI.

Vous avez des questions, contactez vos délégués UDPA-UNSA

François BLANCHECOTTE	54 3833	Colette GHARIB	56 0049	Pascale LOUSSERT	06 82 08 25 74
Marie Claude BAPTISTAT	58 9542	Sylvaine HARDY	54 0984	Marie Laure MARCHAND	06 88 53 25 47
Christophe BEZAULT	06 81 90 80 10	Dominique HERBERT	06 71 20 45 09	Corinne MARZOLF	57 5276
Yves BRETEL	52 8464	Jean-François HERBERT	52 8710	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 5202
Alain BREUZE	58 9554	Yann LE BELLER	06 72 47 06 38	Jean Marc PAGAU	52 8781
Isabelle CARPENTIER	Isabelle.carpentier@axa.fr	Franck LEFEBVRE	54 2692	Christophe PESNEAUD	54 1496
Pierrette CASCINO-LEFEVRE	54 1887	Jean Marc LEFEBVRE	Jeanmarc.lefebvre@axa.fr	René-Hubert PURSEIGLE	54 1496
François-Xavier CHARLES	54 2960	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Jacques QUINOL	Jacques.quinol@axa.fr
Georges CUSINATO	06 75 98 38 04	Sandrine LORBACH	58 9348	Giulia SCHUMACHER	54 4529